

L'IRSN, l'expert public du risque nucléaire et radiologique au service de la société

Chiffres clés

194 avis et rapports
publiés sur le site www.irsn.fr
en 2020

104 réponses formulées
à des sollicitations de CLI et
d'associations en 2020

11 interventions de l'IRSN
dans les CLI en 2020

240 articles
scientifiques publiés en
moyenne chaque année dans
de revues à comité de lecture

Le droit du public à l'information et à la participation : un droit inscrit dans la loi

Au plan international

- La convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Elle est signée le 25 juin 1998 par 39 États dont la France.

Au plan national

- La loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, dite « loi TSN ».
- La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite « loi TECV ».

LES FICHES DE L'IRSN

Juin 2021
www.irsn.fr

Face aux enjeux de sûreté et de radioprotection liés aux grands projets nucléaires et plus globalement à l'usage des rayonnements ionisants, dans un moment de renforcement de la démocratie environnementale, la société civile exprime une demande accrue de transparence et une volonté de participation active à l'évaluation des risques en amont des décisions politiques, contribuant ainsi, par la vigilance citoyenne, à la maîtrise de ces risques.

La transparence et le dialogue : deux exigences inscrites dans l'ADN de l'IRSN

Fort du constat que les risques nucléaires et radiologiques, s'ils font l'objet d'une évaluation et d'une gestion dans le cadre de procédures définies, concernent néanmoins la société dans son ensemble, l'IRSN s'est attaché à développer dès 2003, autour de ses actions, une politique d'ouverture à la société.

Celle-ci constitue l'un des quatre axes stratégiques de progrès inscrits au contrat d'objectifs et de performance (2019-2023) qui lie l'Institut à l'État. Pour asseoir une politique volontariste en la matière, l'Institut a créé dès 2006 une unité dédiée en son sein et adopté en 2009 une charte d'ouverture à la société.

Le *Baromètre IRSN de la perception des risques et de la sécurité par les Français* continue en 2020 à mettre en évidence les fortes attentes du public en matière de transparence et d'information de la part des acteurs du nucléaire, ainsi qu'en matière de participation citoyenne. Les Français sont ainsi 71 % à juger prioritaire que les organismes d'expertise rendent leurs rapports publics et 9 % à relever la nécessité de « mettre à la portée de tous une information compréhensible sur les risques des installations ». Concernant leurs attentes en termes de participation, ils sont 92 % à déclarer que les structures pluralistes sont utiles, principalement pour « mieux identifier les risques » et « contribuer à réduire les risques ».

En réponse à cette attente, l'IRSN concrétise sa volonté de transparence par la mise en ligne, sur son site Internet, de ses avis, rapports, travaux et ouvrages scientifiques, permettant ainsi à tout citoyen d'accéder à ses travaux consacrés à l'évaluation des risques nucléaires et radiologiques.

Par ailleurs, l'Institut s'attache, année après année, à répondre aux interrogations et aux sollicitations des Commissions locales d'information (CLI) ou des associations en partageant ses connaissances en matière de sûreté nucléaire, de surveillance de l'environnement ou de santé des populations et des travailleurs, notamment pour les problématiques majeures, au travers de dispositifs de dialogue technique ouverts et durables. Ces échanges réguliers favorisent l'implication de la société civile sur des sujets techniques, en lien avec les enjeux relatifs aux risques nucléaires et radiologiques. Ces dispositifs de dialogue offrent à l'Institut la possibilité de prendre en compte un questionnement croissant de la société.

Pour l'IRSN, cette interaction avec la société civile contribue à l'indépendance et à l'impartialité de ses travaux d'expertise et de recherche.

Les engagements de l'IRSN en matière d'ouverture à la société

La charte de l'ouverture à la société formalisée en 2009 par l'IRSN se structure autour de six engagements.

Les trois premiers visent à améliorer l'évaluation des risques au moyen d'un dialogue renforcé avec la société : accroître la transparence des travaux de l'IRSN ; partager ses connaissances ; accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et construire avec eux l'évaluation des risques.

Les trois suivants sont ciblés sur la mise en œuvre effective de l'ouverture à la société : renforcer la capacité du personnel de l'Institut à dialoguer avec les acteurs de la société ; identifier et mobiliser les ressources nécessaires à l'implication de celle-ci ; assurer le pilotage de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées.

Après 10 ans de mise en œuvre de la Charte de l'ouverture à la société, l'IRSN en a réalisé le bilan.

Contact
Contact
Emmanuelle Mur
Tél. +33(0)1 58 35 96 71

Siège social
31, av. de la Division-Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses

2019, l'IRSN dresse le bilan de 10 années d'engagement

L'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les missions, le statut et le fonctionnement sont déterminés par les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement. L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'Environnement, du ministre de la Défense, et des ministres chargés de l'Énergie, de la Recherche et de la Santé.

Expert public, l'IRSN fait progresser la connaissance scientifique, au service de la maîtrise de tous les risques nucléaires et radiologiques. Grâce à sa recherche, ses méthodes et ses interactions avec l'ensemble des parties prenantes, l'IRSN évalue en toute indépendance ces risques et leurs conséquences. Il participe ainsi à leur prévention, à leur détection et à la limitation de leurs éventuels effets, pour protéger la population et l'environnement.

Ce bilan est celui de l'action des femmes et des hommes de l'Institut qui œuvrent au quotidien pour faire de celui-ci un institut citoyen à l'écoute de la société. Il relève qu'un dialogue durable et productif entre l'Institut et la société a été véritablement noué.

Cette démarche d'ouverture implique directement les experts et les chercheurs « de terrain » de l'IRSN et est réciproque. L'implication citoyenne vient, de la sorte, nourrir elle aussi l'expertise et la recherche en multipliant les points de vue. Ainsi en est-il, par exemple, dans les domaines suivants :

- les apports des questionnements citoyens aux dialogues techniques, organisés en partenariat avec l'Ancli, au sujet notamment du 4^e réexamen périodique des réacteurs 900 MWe, du projet de stockage des déchets radioactifs ou encore du débat public sur le 5^e Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) ainsi que sur d'autres sujets comme la cuve de l'EPR, etc.,
- le développement des projets de sciences participatives comme OpenRadiation, permettant un accès et un partage de la mesure citoyenne de radioactivité dans l'environnement,
- la mise en œuvre d'initiatives territoriales pluralistes relatives notamment à la gestion du risque radon dans l'habitat privé, avec l'implication active des particuliers, des collectivités et administrations territoriales et des professionnels du bâtiment,
- la diffusion chez les jeunes d'une culture pratique de la radioprotection, par le biais notamment des Ateliers lycéens de la radioprotection, rencontres annuelles internationales mobilisant des lycéens et enseignants français et étrangers, ainsi que des experts de la radioprotection.

Ce type d'actions coordonnées :

- s'inscrit dans la valeur de « partage » exprimée dans le document IRSN « Ambition & Stratégie 2030 » ;
- participe au renforcement de la vigilance de chacun concernant les enjeux de sûreté nucléaire et radiologiques ;
- permet de construire une relation de contribution mutuelle, bénéfique à tous.

2020, la charte interorganismes de l'ouverture à la société fédère de nouveaux membres

En 2009, l'IRSN, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) ont signé la charte interorganismes de l'ouverture à la société, rejoints en 2016 par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et Santé publique France puis, en 2020, par l'Ifremer et, dans le cadre de leur réorganisation respective, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et l'université Gustave-Eiffel. Par leurs activités de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation scientifique et technique, ces huit organismes publics partagent les mêmes valeurs d'indépendance, de transparence et de qualité scientifique de leurs travaux de même qu'une ambition : apporter une meilleure compréhension des risques ainsi que les moyens de les prévenir et de les réduire.

Les perspectives de l'ouverture à la société au sein de l'IRSN

Le bilan des 10 années d'engagement de l'IRSN dans le domaine de l'ouverture à la société a souligné la nécessité de mobiliser et d'élargir les réseaux d'acteurs afin de relever le défi de la participation de la société à l'évaluation des risques. Fort de ce constat, l'Institut entend expérimenter de nouveaux dispositifs de débat et de dialogue, mobiliser de nouveaux acteurs et créer des espaces innovants de dialogue pluraliste.

C'est dans ce cadre que l'IRSN mettra en place le comité d'Ouverture et impulsion du dialogue avec la société civile sur l'expertise (ODISCÉ). En s'inspirant d'instances de dialogue existantes dans d'autres organismes publics en charge d'évaluation des risques, ce comité à représentation pluraliste réunira notamment des industriels, des élus, des représentants des parties prenantes et des administrations ainsi que des experts de l'IRSN. Il aura pour rôle de conseiller ce dernier quant à la manière d'instaurer de nouvelles formes de dialogue dans le domaine de l'expertise des risques nucléaires et radiologiques.

Dans le domaine de la recherche, l'IRSN poursuivra le déploiement de recherches participatives en vue d'expérimenter diverses approches méthodologiques de recherche dans les champs de la santé et de l'environnement. Il s'agit en particulier de poser les bases consolidées de futurs projets territoriaux de recherches participatives en matière de multi-expositions environnementales, en mobilisant chercheurs et représentants de la société civile.

Pour en savoir plus

www.irsn.fr/OS